

Ouvrier principal 2eme classe**Informations sur le concours**

Publié le :	25-04-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	drh@mcaizergues.fr
Date du concours :	02-07-2026
A propos du poste :	

CADRE REGLEMENTAIRE

— Décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière modifié par :

- décret n° 2019-103 du 14 février 2019 (JO du 16 février 2019),
- décret n° 2022-1658 du 26 décembre 2022 (JO du 27 décembre 2022),
- décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 (JO du 31 janvier 2024).

— Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière modifié par :

- décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 (JO du 17 décembre 2016),
- décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 (JO du 23 décembre 2017),
- décret n° 2019-103 du 14 février 2019 (JO du 16 février 2019),
- décret n° 2021-1826 du 24 décembre 2021 (JO du 24 décembre 2021).

— Décret n° 2021-1827 du 24 décembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière (JO du 28 décembre 2021).

— Arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique–hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière (JO du 30 décembre 2017 et rectificatif JO du 13 février 2018).

— Arrêté du 11 mai 2018 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ouvrier principal de 2e classe, en application de l'

FONCTIONS

Les ouvriers principaux de 2e classe accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un niveau de formation au moins équivalent à un diplôme de niveau V ou à une qualification reconnue équivalente.

Les membres du corps des personnels ouvriers peuvent également assurer la conduite de motocycles, de véhicules de tourisme ou utilitaires légers, de poids lourds et de véhicules de transport en commun, s'ils sont titulaires, en fonction des besoins des établissements, des permis de conduire des catégories A, B, C et D en cours de validité et sous réserve de la réussite à un examen psychotechnique présenté devant l'un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé. Les conducteurs de véhicule sont soumis à des examens médicaux périodiques qui conditionnent la validité des permis de conduire requis.

Ils peuvent en outre participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction mécanique et être chargés de toute mission entrant dans le champ de compétences des services logistiques.

CLASSEMENT DU GRADE

— 2e grade du corps des personnels ouvriers.

— Niveau hiérarchique : catégorie C.

— CNRACL : catégorie A.

Exceptionnellement certains emplois dont la fonction, exercée à temps complet, entraîne des risques particuliers ou fatigues exceptionnelles (buandiers, couvreurs, soudeurs électriques et autogènes, peintres au pistolet...) sont classés en catégorie B (cf. circulaire n° DH/8D/88-266 du 17 octobre 1988 BO 88-50).

— Commission administrative paritaire n° 7 : personnels de la filière ouvrière et technique

Positionnement du poste

L'Ouvrier Principal de 2e classe est un agent technique qualifié, intervenant en autonomie sur des opérations de maintenance, d'entretien et de dépannage relevant de plusieurs corps d'état du bâtiment.

Il est rattaché au service technique et contribue au maintien en condition opérationnelle du patrimoine immobilier de l'établissement (7 villas et environ 60 appartements), dans le respect des normes de sécurité et du cadre spécifique de la protection de l'enfance.

Missions principales

1. Maintenance technique polyvalente et qualifiée

Réalisation de travaux d'entretien et de maintenance en électricité bâtiment : diagnostic de pannes, remplacement d'équipements, mise en sécurité des installations.

Interventions en plomberie sanitaire : réparation de fuites, remplacement d'organes, maintenance des installations.

Travaux de second œuvre : peinture, revêtements, menuiserie simple, remise en état des locaux.

Capacité à poser un diagnostic technique fiable et à intervenir de manière adaptée.

2. Gestion technique des logements (studios et appartements)

Remise en état complète des logements entre deux occupations (niveau qualitatif attendu d'un ouvrier qualifié).

Vérification et sécurisation des installations techniques.

Interventions en site occupé, en lien avec les équipes éducatives.

3. Organisation autonome des interventions multi-sites

Planification et priorisation des interventions en fonction des urgences.

Déplacements fréquents sur l'ensemble du parc immobilier (7 villas / 60 appartements).

Suivi et traçabilité des interventions réalisées.

4. Activités logistiques et support technique

Travaux de manutention technique : installation, déplacement de mobilier et équipements.

Gestion et entretien courant des outils et matériels.

Entretien de premier niveau des véhicules de service (contrôles, suivi).

Compétences techniques attendues

Maîtrise des interventions en électricité bâtiment (niveau maintenance)

Compétences confirmées en plomberie sanitaire

Polyvalence en entretien du second œuvre

Capacité de diagnostic et dépannage autonome

Connaissance des règles de sécurité et des normes techniques

Bonne maîtrise de l'outillage professionnel

Responsabilités liées au grade

Autonomie dans l'exécution des travaux

Qualité et fiabilité des interventions réalisées

Respect des délais et des priorités

Contribution à la sécurité des biens et des personnes

Qualités professionnelles

Rigueur et sens de l'organisation

Autonomie et capacité d'initiative

Respect du secret professionnel

Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire

Discrétion et posture adaptée au contexte de la protection de l'enfance

Informations sur l'établissement

Nom : Maison d'enfants Marie Caizergues

Ville : 34090 Montpellier

Site Web : <https://mariecaizergues.fr/>

Pour candidater

Date limite de candidature : 02-06-2026

Conditions de candidature :

Ouvert aux fonctionnaires et contractuels de la FPH, de la FPT, de la FPE, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an d'ancienneté de service public au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ces concours sont organisés à la condition d'être titulaires d'un des diplômes suivants:

diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente,
soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,
soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique
soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé

Pièces à fournir :

Pièces à fournir :

- Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires
- Une copie de la carte nationale d'identité/passeport français ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
- Une attestation sur l'honneur de non condamnation pénale et casier judiciaire vierge B2;
- Attestation d'honorabilité (FranceConnect)
- Une copie du permis de conduire ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé retraçant le parcours professionnel ;

- Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense – JAPD)

- Un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions pour lesquelles il postule ;

- Copie de la dernière évaluation annuelle du dernier employeur

Mail pour l'envoi des candidatures :

drh@mcaizergues.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

1 Rue Saint Vincent de Paul 34000 Montpellier